



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question au Gouvernement n° 405

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le président, chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense. Et, comme les bonnes questions peuvent être répétées deux fois, je ne m'en priverai pas. (Sourires.)

M. Jean-Louis Debré. Quelle coordination !

M. Pierre Lellouche. C'est une plaisanterie !

M. Jean-Claude Sandrier. Après avoir été recapitalisée en septembre dernier, GIAT-Industries le sera de nouveau prochainement, et par anticipation. Cette mesure est en soi une bonne chose, mais elle ne trouvera sa pleine efficacité qu'avec un plan de charge suffisant, s'inscrivant dans une effective continuité tout en évoluant résolument vers l'indispensable diversification.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre, dans le cadre de la revue des programmes en cours, pour assurer la continuité du plan de charge de GIAT-Industries à une hauteur suffisante ? Quelles dispositions comptez-vous prendre pour que les directions de GIAT et autres s'engagent enfin pleinement et, comme vous l'avez suggéré, avec leurs bureaux d'études, dans un travail approfondi de recherche de la diversification ? Quand débiteront les embauches de jeunes annoncées en novembre dernier ?

Plus généralement, comment se traduit dans l'ensemble de nos industries d'armement la volonté affirmée de la majorité de voir ces entreprises préserver et développer leur potentiel à travers une association plus étroite du militaire et du civil ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, comme je viens de l'expliquer à Mme Benayoun-Nakache, cette recapitalisation, la troisième en trois ans, intervient cette fois en début d'année, ce qui fixe la perspective et permet à l'entreprise de travailler sur des bases saines. Lors de l'examen du budget de la défense, en novembre dernier, les parlementaires s'étaient préoccupés de savoir si la recapitalisation de 1997 serait suivie de façon cohérente par une mesure analogue en 1998; la réponse est donc acquise.

Comme vous le soulignez, le travail d'évolution et de modernisation du GIAT est en cours. Je rends d'ailleurs hommage aux efforts entrepris par les dirigeants, les techniciens et cadres et les salariés de l'entreprise. En fonction du renouvellement nécessaire des compétences, des embauches ont eu lieu en 1997: un peu plus de 150 pour l'ensemble de l'entreprise. Nous pensons dépasser substantiellement ce chiffre en 1998.

Dans les bassins d'emploi concernés - celui du Cher est très représentatif -, nous devons parallèlement tenir compte de l'évolution vraisemblable des plans de charge, elle-même influencée par la situation internationale: certains armements terrestres seront moins fréquemment utilisés au cours des années qui viennent. Le crédit de 500 millions de francs affecté par le Gouvernement avec l'approbation de l'Assemblée au mois de novembre dernier va commencer à être utilisé. Comme cela avait été prévu, et en concertation régulière avec les parlementaires qui connaissent bien les sites du GIAT, les équipes de redéveloppement local se mettent en place sous le contrôle du nouveau délégué interministériel aux restructurations des sites de défense, M. Pouessel. Celui-ci se rendra dans le Cher dans les jours qui viennent pour installer à Bourges le nouveau délégué régional pour les diversifications. Compte tenu du potentiel financier que nous avons réservé et du partenariat de qualité que nous sommes parvenus à nouer avec les représentants locaux, nous avons bon

espoir de voir s'instaurer un soutien mutuel au cours des années qui viennent entre un GIAT modernisé et de nouvelles industries partenaires qui conforteront l'équilibre et le dynamisme de vos bassins d'emploi.
(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 405

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 1998, page 1465

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 février 1998